



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°38-2023-142

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2023

# Sommaire

## **38\_Pref\_Préfecture de l'Isère /**

38-2023-07-21-00013 - Subdélégation commande publique SGCD 21-07-23  
(4 pages)

Page 3

## **38\_Pref\_Préfecture de l'Isère / Direction du Secrétariat Général Commun Départemental - Service des Ressources Humaines et de l'Action Sociale**

38-2023-07-21-00012 - Subdélégation comptabilité générale SGCD 21-07-23  
RAA (4 pages)

Page 8

38\_Pref\_Préfecture de l'Isère

38-2023-07-21-00013

Subdélégation commande publique SGCD  
21-07-23

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n°**

Portant subdélégation de signature en matière de commande publique  
aux agents du secrétariat général commun départemental de l'Isère

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 19 mai 2021 portant nomination de M. Laurent PREVOST en qualité de préfet de l'Isère (hors classe) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-19-007 du 19 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental (SGCD) ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 12 mai 2022, portant nomination de M. Régis HONORE, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Isère à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022;

**VU** l'arrêté n° 38-2023-03-17-00002 du 17 mars 2023 portant délégation de signature à M. Régis HONORE, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Isère, en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État ;

**ARRÊTE**

**Article 1:** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis HONORÉ, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DENIS, adjointe au directeur du secrétariat général commun départemental, aux fins de signer en son nom l'ensemble des documents cités dans l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°38-2023-03-17-00002 du 17 mars 2023 susvisé.

**Article 2 :** Monsieur Régis HONORÉ, directeur du secrétariat général commun départemental, subdélégué sa signature à Monsieur Thomas BELO, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale, aux fins de signer en son nom tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes de l'État se rapportant aux programmes suivants, dans la limite de ses attributions et d'un montant maximal par transaction de 20.000 € TTC :

**Action sociale et médecine de prévention :**

Intitulé ministères	N° des programmes	Programmes
Solidarité et Santé	124 T2 et 124 HT2	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
Mission ministérielle	148 T2 et 148 HT2	Fonction publique
Intérieur	176 T2 et 176 HT2	Police nationale
Agriculture, agroalimentaire et forêt	206 T2 et 206 HT2	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
Agriculture, agroalimentaire et forêt	215 T2 et 215 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
Intérieur	216 T2 et 216 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
Écologie, développement durable et énergie	217 T2 et 217 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable et de la mobilité durable

**Fonctionnement de l'État**

Intitulé ministères (programmes)	N° des programmes	Programmes
Intérieur	354 T2 et 354 HT2 : stagiaires, apprentis, services civiques, honoraires et prestations d'intérim, frais de changement de résidence, formations, frais médicaux et action sociale	Administration territoriale de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas BELO, délégation de signature est donnée, dans le périmètre de leurs attributions respectives, et pour un montant maximal par transaction de 10.000 € TTC, à :

- Monsieur Damien AMILHAT, chef du bureau des ressources humaines ;
- Madame Angélique BROSSE, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et cheffe de section des ressources humaines du quotidien ;
- Madame Bénédicte BILLION, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et cheffe de section carrières et rémunération ;
- Monsieur Youcef GUERDA, adjoint à la cheffe de section carrières et rémunération ;
- Monsieur Pascal LINCK, chef du bureau de l'action sociale ;
- Madame Bernadette SORACE, adjointe au chef du bureau de l'action sociale ;
- Madame Catherine DUCROS, cheffe du bureau de la vie au travail.

**Article 3 :** Monsieur Régis HONORÉ, directeur du secrétariat général commun départemental, subdélègue sa signature à Monsieur Didier JAGOT-LACHAUME, chef du service immobilier et logistique, aux fins de signer en son nom tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes de l'État se rapportant aux programmes suivants, dans la limite de ses attributions et d'un montant maximal par transaction de 10.000 € TTC :

**Fonctionnement et politique immobilière de l'État**

Intitulé ministères	N° des programmes	Programmes
Intérieur	354 HT2 (fonctionnement, PNE, EMIR)	Administration territoriale de l'État
Intérieur	723	Opérations immobilières déconcentrées
Action et transformation publiques	348	Rénovation cité administrative et autres sites domaniaux multi occupants
Économie, des Finances et de la Relance	349	Fonds pour la transformation de l'action publique
Économie, des Finances et de la Relance	362	Ecologie
Transformation et la fonction publique	363	Compétitivité

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAGOT-LACHAUME, délégation de signature est donnée, dans le périmètre de leurs attributions respectives et d'un montant maximal par transaction de 3.000 € TTC à :

- Monsieur Patrick LAMINETTE, chef du bureau de la stratégie immobilière et du patrimoine ;
- Madame Natacha DABROWSKI, cheffe du bureau de la maintenance et de la logistique ;
- Monsieur Jean-Charles MANSE, Chef du bureau accueil et support.

**Article 5 :** Monsieur Régis HONORÉ, directeur du secrétariat général commun départemental, subdélègue sa signature à Monsieur Arnaud ROBIN chef du service des systèmes d'information et de communication, aux fins de signer en son nom tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes de l'État se rapportant aux programmes suivants, dans la limite de ses attributions et d'un montant maximal par transaction de 10.000 € TTC :

Intitulé ministères	N° des programmes	Programmes
Intérieur	354 HT2 (SIC et PNN)	Administration territoriale de l'État

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud ROBIN, délégation de signature est donnée, dans le cadre du périmètre du service informatique et communication et d'un montant maximal par transaction de 2.000 € TTC, à M. Fabrice PELISSIER, adjoint au chef du service des systèmes d'information et de communication.

**Article 6 :** Délégation de signature est accordée aux agents du tableau ci-dessous, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite fixée, une carte d'achat rattachée au centre de coût mentionné. À ce titre, ils disposent d'une délégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation de service fait.

Centre de coût	Agents	Montant TTC maximum par transaction
SGCD / Direction	Nathalie DENIS	2000 €
	Nicoleta OANEA	2000 €
DDT	Sylvie FLANDRIN	2000 €
DDPP	Emmanuelle HEULAN	2000 €
DDETS	Nathalie EREMEEF	2000 €
SGCD / SILOG	Didier JAGOT-LACHAUME	2500 €
	Natacha DABROWSKI	2500 €
	Amandine BRUN-LAFLEUR	2500 €
	Yohann DAVID	2500 €
	Clément RIEU	2500 €
	Jean-Philippe LABOLLE	2500 €
	Thierry CHARTIER	2500 €
	Alain CHAVIGNY	2500 €
	Olivier GUERPEL	2500 €
	Roselaine SEOUD	2500 €
	Juliette VU	2500 €
SGCD / SIC	Arnaud ROBIN	2000 €
	Fabrice PELISSIER	2000 €
	Stéphane MONTEL	2000 €

**Article 7 :** Le directeur du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 21 juillet 2023

**Voies et délais de recours :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

38\_Pref\_Préfecture de l'Isère

38-2023-07-21-00012

Subdélégation comptabilité générale SGCD  
21-07-23 RAA

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n°**

Portant subdélégation de signature en matière de comptabilité générale de l'État  
aux agents du secrétariat général commun départemental de l'Isère

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 19 mai 2021 portant nomination de M. Laurent PREVOST en qualité de préfet de l'Isère (hors classe) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-19-007 du 19 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental (SGCD) ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 12 mai 2022, portant nomination de M. Régis HONORE, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Isère à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022;

**VU** l'arrêté n° 38-2023-03-17-00002 du 17 mars 2023 portant délégation de signature à M. Régis HONORE, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Isère, en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État ;

## ARRÊTE

**Article 1 – Chorus DT :** Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau ci-dessous, pour utiliser l'application Chorus DT en qualité de gestionnaire ou de valideur ou de rôle « assist », et gérer les ordres de mission, les états de frais de déplacement et les commandes sur le marché voyageur dans le périmètre dont ils ont la charge :

Nom	Périmètre	Habilitation «Gestionnaire »	Habilitation « Valideur »	Habilitation « Assist »
Nicoleta OANEA	SGCD	Non	Non	Oui
DURAND Renaud	ATE	Oui	Oui	Non
RAGOT Virgil	ATE	Oui	Oui	Non
MEGHITH Hanane	ATE	Oui	Oui	Non
GUILLERM Didier	ATE	Oui	Oui	Non
BENOIT Françoise	ATE	Oui	Oui	Non
PETITJEAN Véronique	ATE	Oui	Oui	Non

### **Article 2 – CHORUS :**

I – Pour le présent article sont concernés les BOP suivants :

Intitulé ministères	N° des programmes	Programmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
Solidarité et Santé	124 T2 et 124 HT2	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
Mission ministérielle	148 T2 et 148 HT2	Fonction publique
Intérieur	161	Intervention des services opérationnels
Intérieur	176 T2 et 176 HT2	Police nationale
Intérieur	207	Sécurité et éducation routière
Intérieur	216 T2 et 216 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
Intérieur	232	Vie politique, culturelle et associative
Intérieur	354 T2 et HT2	Administration territoriale de l'État
Intérieur	723	Opérations immobilières déconcentrées
Intérieur	161	Interventions des services opérationnels
Intérieur	232	Vie politique, culturelle et associative
Action et transformation publiques	348	Rénovation cité administrative et autres sites domaniaux multi occupants

Économie, des Finances et de la Relance	349	Fonds pour la transformation de l'action publique
Économie, des Finances et de la Relance,	362	Écologie
Transformation et la fonction publique	363	Compétitivité
Agriculture, agroalimentaire et forêt	206 T2 et 206 HT2	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
Agriculture, agroalimentaire et forêt	215 T2 et 215 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
Écologie, développement durable et énergie	217 T2 et 217 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable et de la mobilité durable.

II – Pour le présent article sont concernés dans la limite des attributions et compétences la signature ou la validation de tout document, acte, décision, contrat, conclusion mémoire, et d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes afférentes aux BOP visés au I.

III – Chorus Formulaire :

Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau ci-dessous, aux fins d'utiliser l'application chorus formulaire selon les habilitations ci-dessous :

Service	Nom	Habilitation « Saisisseur »	Habilitation « Valideur »	BOP concernés	
SBF	DURAND Renaud	X	X	Tous BOP cités au I	
	GRIMANDI Alain	X	X		
	RAGOT Virgil	X	X		
	MEGHITH Hanane	X	X		
	BENOIT Françoise	X			
	PETITJEAN Véronique	X			
	GONCALVES Elisabeth	X			
	GUILLERM Didier	X	X		
	BOURDELY Françoise	X			
FATHEDDINE Amel	X				
SIC	PELISSIER Fabrice	X		354 HT2	
	MONTEL Stéphane	X			
SILOG	BRUN-LAFLEUR Amandine	X		354 HT2	
	VU Juliette	X	X		723
	SEOUD Roselaine	X			348
	MANSE Jean-Charles	X			349
	LAMINETTE Patrick	X	X		362
	SAIF Souad	X			363
	LAFOSSÉ Virgile	X			

IV – Chorus coeur : Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau ci-dessous, aux fins d'utiliser l'application chorus coeur selon les profils ci-dessous :

Service	Nom	Profil « budgétaire »	Profil « consultation »
SBF	DURAND Renaud	Rôle Préfet	
	GRIMANDI Alain	Rôle Préfet	
	RAGOT Virgil	Rôle RUO	
	MEGHITH Hanane	Rôle RUO	
	BENOIT Françoise	Rôle RUO	
	GUILLERM Didier	Rôle Préfet	
	BOURDELY Françoise	Rôle RUO	
	FATHEDDINE Amel	Rôle RUO	
	GONCALVES Elisabeth	Rôle RUO	
	PETITJEAN Véronique		X
SILOG	BRUN-LAFLEUR Amandine		X
	VU Juliette		X
	SEOUD Roselaine		X
	LAMINETTE Patrick		X
	SAIF Souad		X
	LAFOSSE Virgile		X

V - Coordinateur chorus dépenses : Délégation de signature est accordée à M. Virgil RAGOT et Mme Hanane MEGHITH, respectivement en qualité de responsable coordinateur départemental dépenses, et responsable suppléante.

**Article 3 – Responsable carte achat :** Délégation de signature est accordée à M. Alain GRIMANDI et Mme Françoise BOURDELY, respectivement en qualité de responsable départemental du programme des cartes d'achat, et responsable suppléante.

**Article 4 :** Le directeur du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 21 juillet 2023

**Voies et délais de recours :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication